

RÉSOLUTION

CENT SOIXANTE-SEPTIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 24 août 2017 à compter de 9 h, au local C1309 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J2103 du campus Saint-Jérôme

167-MSS-24082017-02

DÉVELOPPEMENT DE DEUX FORMULAIRES DISTINCTS LORS DE PARTICIPATION À UN STAGE POUR LES CONDITIONS SUIVANTES:

- 1) *GROSSESSE OU ALLAITEMENT;*
- 2) *ARRÊT DE TRAVAIL*

ATTENDU la grossesse et l'arrêt de travail ou les restrictions sont deux événements de santé distincts;

ATTENDU la nécessité de créer un formulaire pour la participation à un stage – condition de grossesse ou allaitement et un pour le volet arrêt de travail pour les stagiaires présentant l'une de celles-ci, et qui effectue un stage dans le cadre de nos deux programmes de baccalauréat en sciences infirmières (7455 et 7456);

ATTENDU que des formulaires distincts faciliteraient grandement le travail du médecin ou de l'infirmière praticienne spécialisée consulté par l'étudiante;

ATTENDU l'identification du stage concerné sur les formulaires et par le fait même l'acceptation ou non de la requête par le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée en est facilitée;

ATTENDU les discussions tenues en séance du conseil de module;

En conséquence,

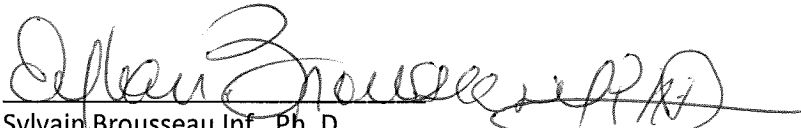
IL EST PROPOSÉ : monsieur Gabriel Gingras

PAR APPUYÉ PAR : monsieur François-Régis Fréchette

ET RÉSOLU

D'adopter les deux formulaires distincts pour les deux conditions suivantes : Grossesse ou allaitement ET arrêt de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Sylvain Brousseau Inf., Ph. D
Module des sciences de la santé